

Acte n° 2020C160

D E L I B E R A T I O N SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 09/12/2020

Présents : 40 Pouvoirs : 4

Votants : 44

Le 15 décembre 2020, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

<u>Présents</u>: Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés: Cécile BAUDOUX (Pouvoir Marc PECHOUX), Nicole DUGELAY (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Charlotte LEGEAY, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN).

Secrétaire de séance : Stéphane BERTHOMIEU.

OBJET : ECONOMIE - Technoparc Saône Vallée Civrieux - Vente de terrain à la société SAPI

M. Yves DUMOULIN, Vice-Président chargé de l'Economie, informe le Conseil que la société SAPI Société d'Application de Produits Isolants, est intéressée par l'acquisition du lot n°32 sur le Technoparc Saône Vallée d'une superficie de 4 106 m².

Il précise que la société SAPI a été créée en février 2020 à Genay. Elle emploie actuellement 6 personnes. Ses bureaux sont situés à Genay et son bâtiment de stockage à Rillieux-la-Pape.

Elle est spécialisée dans la projection de matériaux isolants pour la protection incendie, l'isolation thermique, et l'isolation acoustique.

Ses domaines d'activité sont les suivants :

- L'isolation thermique par flocage, soufflage et la pose de panneaux isolants;
- Les travaux de protection incendie par flocage et projection d'enduits pâteux;
- Les travaux de protection incendie pour les systèmes de désenfumages.

Fort d'une expérience de 20 ans dans le domaine du flocage, Monsieur BURGERA, le gérant, s'est formé au sein de l'entreprise GONNET ISOLATION, leader dans le secteur de l'isolation dans la région.

La clientèle de l'entreprise SAPI est composée de professionnels principalement, pour des travaux dans des bâtiments neufs ou en rénovation, comprenant des bâtiments commerciaux et tertiaires, locaux industriels, ERP (hôpitaux, écoles, stades, musée...), bâtiments résidentiels (maison individuelle, immeuble collectif), sur toute la France.

Ses principaux clients sont des promoteurs (NEXITY, OGIC, BOUYGUES, ALILA, AMETIS...), des entreprises générales et de gros œuvres (PBC, SOGREBAT, VINCI, EIFFAGE, AJEBAT...) et des plaquistes.

Aujourd'hui, l'entreprise souhaite réunir ses bureaux, son atelier de découpe de gaine et de stockage sur un seul site.

Le projet de l'entreprise consiste en la construction d'un bâtiment de 1 300 m² comprenant 300 m² de bureaux et une zone de stockage et de découpe de gaines de 1 000 m². Des recrutements sont prévus ; un poste administratif, des applicateurs et des apprentis.

Le chiffre d'affaire 2020 devrait être de 900 000 €. Le chiffre d'affaire prévisionnel 2021 est de 1 800 000 €.

Pour se développer, l'entreprise a ciblé le Technoparc Saône Vallée à Civrieux en raison de sa position stratégique vis-à-vis de sa clientèle principale en Auvergne Rhône-Alpes.

Le prix de cession du foncier a été négocié à 50 € HT / m² pour 4 106 m², soit un montant total de 205 300 € HT.

L'avis des domaines a été rendu le 20/11/2020 et est conforme à cette proposition de prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ D'APPROUVER la vente du lot n°32 (4 106 m² environ) du Technoparc Saône Vallée à Civrieux à la société SAPI, ou toute autre entité qui s'y substituerait, au prix de 50 € / m², soit un prix global de 205 300 € HT;
- ✓ D'AUTORISER le Président ou son Représentant à signer tout acte se rapportant à cette vente ;
- ✓ DE DIRE que les crédits seront inscrits en recettes au BZA 2021 et suivants.

1 7 DEC. 2020 A Trévoux, le 15/12/2020 Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20201215-2020C160-AG

Affichage le : 1 7 DEC. 2020

Le Président, **Marc PECHOUX**

> DOMBES SAÔNE VALLÉE